

 **2-4 SEPTEMBRE 2020**

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

COMPTE RENDU

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du GPE. La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu constitue un résumé de haut niveau des principaux points de discussion et des décisions prises.

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2020

1. Ouverture de la réunion du Conseil

1.1 Julia Gillard, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance à 6 h 05. Elle annonce que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux membres du Conseil représentant les groupes constitutifs Afrique 2, Asie et Pacifique, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale, Bailleurs 3, Bailleurs 5, Organisations de la société civile 2, Organismes multilatéraux 1 et Secteur privé, ainsi qu'au nouveau président du Comité des finances et du risque. Elle indique que le Vice-Président, empêché, ne pourra participer à la première journée de réunion.

1.2 La présidente rappelle les règles de base de réunion et passe en revue les objectifs de la journée. Ceux-ci comprennent la réception du rapport d'avancement de la directrice générale, la prise de décisions relatives aux grandes lignes de la stratégie de haut niveau et au cri de ralliement, et l'introduction des délibérations sur la mobilisation et l'allocation des financements prévues le deuxième jour.

2. Rapport de la directrice générale du Secrétariat (BOD/2020/09 DOC 02)

2.1 La Directrice générale, Alice Albright, présente son rapport au Conseil d'administration, tel qu'exposé dans le document DOC 02.

Délibérations

2.2 Les principaux points ci-après sont soulevés par des membres du Conseil.

- **Riposte du GPE à la COVID-19** – Les membres du Conseil d'administration saluent la riposte du GPE, notamment la rapidité d'intervention du Secrétariat. Il est suggéré qu'un exposé de la riposte du GPE à la COVID fasse l'objet d'une publication qui pourrait être très utile pour la campagne de financement. La directrice générale indique que les résultats préliminaires de la riposte du GPE seront communiqués par le biais du rapport sur les résultats des financements 2020, avec une première évaluation attendue au premier trimestre 2021 et une évaluation sommative au premier trimestre 2022.
- **ESPIG en faveur du Mali** – En réponse à une question portant sur les répercussions du coup d'État au Mali sur les opérations du GPE, la directrice générale précise que le Secrétariat reste en contact avec l'agent partenaire et que les lignes directrices du GPE permettront de restructurer le financement au besoin.

3. Plan stratégique : Exposé de haut niveau (DBO/2020/09 DOC 03)

3.1 La Présidente invite le ministre Sengeh à apporter des éléments de cadrage venant des pays en développement partenaires. M. Sengeh souligne la nécessité de faire preuve d'audace et d'ambition pour transformer l'éducation, et insiste sur le fait que les partenaires doivent aligner les ressources sur les priorités nationales. Il note que la responsabilité mutuelle et la réduction des coûts de transaction sont essentielles à la réalisation des PSE par les gouvernements et plaide en faveur d'une approche différenciée du modèle opérationnel qui tienne compte des contextes nationaux. Le membre suppléant représentant le groupe constitutif Amérique latine et Caraïbes abonde en ce sens et souligne l'importance de l'innovation en éducation, rappelant qu'il relève de la responsabilité fondamentale des gouvernements de garantir l'éducation, qui est un droit pour tous et un levier essentiel de transformation. S'agissant du financement intérieur, il estime important que la stratégie du GPE vis-à-vis des pays repose sur des lignes directrices plutôt que sur des prérequis, en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficacités des dépenses en matière de réalisation des objectifs d'apprentissage.

3.2 Jo Bourne, Directrice technique, expose les grandes lignes du projet d'exposé de haut niveau relatif au prochain plan stratégique, tel qu'il est présenté dans le document DOC 03.

Délibérations

3.3 Les membres du Conseil soulèvent différentes questions.

- L'exposé de la stratégie devra intégrer les points ci-après.
 - Être cohérent et traiter les défis mentionnés dans l'introduction
 - Détailler la riposte du GPE face à une crise prolongée et sa politique en matière de différenciation, en particulier pour tenir compte des contextes fragiles et s'efforcer d'intégrer les défis et les contextes spécifiques
 - Insister davantage sur l'importance du renforcement des compétences
 - Mettre l'accent sur l'apprentissage précoce : il faudrait que les pays en viennent progressivement à affecter 10 % de leur budget d'éducation à la petite enfance et que 10 % des budgets d'aide aillent à la petite enfance
 - Promouvoir le perfectionnement professionnel des enseignants
 - Renforcer les références à l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées dans les systèmes éducatifs
 - Veiller à la prise en compte et à l'analyse de la question du genre, de manière à inclure aussi bien les filles que les garçons : le GPE doit renforcer les capacités et promouvoir les efforts en faveur de l'égalité des genres
 - Mettre l'accent sur une politique globale qui inclue l'accès aux soins de santé et à un soutien psychosocial dans les services d'éducation
 - Décomposer le concept de « transformation » et le définir bien plus clairement
 - Expliciter la valeur ajoutée du GPE et la manière dont il envisage de travailler avec d'autres types d'acteurs
 - Renforcer le discours sur la marginalisation et l'égalité des genres
 - Mentionner le renforcement de la gouvernance des PDC et mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités
 - Exposer le lien entre systèmes éducatifs et sociétés pacifiques.
 - Établir l'aspect prioritaire des capacités d'organisation
 - Continuer à insister sur le lien avec les droits de l'homme et avec l'ODD 4, et sur la référence à un système éducatif global
 - Inclure les modalités de fonds communs, etc. comme sous-rubriques des capacités
 - Exprimer clairement la façon dont le GPE se propose d'intégrer la dimension de genre à l'ensemble de ses travaux, y compris dans le modèle opérationnel
 - Intensifier les références aux conséquences de la COVID sur l'éducation
 - Être plus précis/ mentionner clairement le rôle du Secrétariat et des agents partenaires
 - Expliquer les résultats finaux : qu'est-ce que le GPE cherche à atteindre et à quoi ressemble un système éducatif transformé ?

- Décrire les voies du changement : ce qui relève ou ne relève pas de la compétence du GPE
 - Mettre l'accent sur l'analyse des raisons pour lesquelles les enfants sont marginalisés, l'intégration des personnes handicapées, en utilisant une approche intersectionnelle et non cloisonnée, les systèmes d'enseignement public, une éducation inclusive de la petite enfance, la fiscalité et la justice fiscale
- Au vu des défis énormes qu'entraîne la pandémie, il est essentiel d'exploiter l'enthousiasme actuellement suscité par la mission du GPE pour promouvoir la collaboration avec le monde des affaires qui est tout disposé à apporter son aide à l'appui de l'éducation, par le biais de financements innovants et de partenariats stratégiques
 - Il est nécessaire de développer des stratégies de collaboration avec les ministères des Finances pour réussir à mobiliser de plus fortes ressources nationales en faveur de l'éducation.

Décision

3.3 Le Conseil d'administration approuve la décision recommandée.

BOD/2020/09-01- Exposé de la stratégie : le Conseil d'administration approuve les lignes générales du plan stratégique présentées à l'annexe 1 du document BOD/2020/09 DOC 03 et demande au Secrétariat de préparer une version intégrale du plan en vue de sa soumission pour décision au Conseil d'administration en décembre 2020.

4. Cri de ralliement (BOD/2020/09 DOC 04)

4.1 Charles Tapp, Directeur des relations extérieures, présente les représentants du groupe Brunswick, auquel il a été demandé de proposer différentes options pour le cri de ralliement et les libellés des indicateurs. Les représentants de Brunswick présentent la méthodologie de leur recherche, les résultats des consultations et leurs propositions, telles qu'exposées dans le document DOC 04.

Délibérations

4.2 Les membres du Conseil d'administration discutent des propositions sans réussir à dégager un consensus. Il est signalé que les membres des groupes constitutifs ont eu peu de temps pour étudier le document en question, compte tenu de sa communication tardive. À l'issue de la discussion, la présidente invite les membres du Conseil à prendre part à un sondage mené par le Secrétariat sur les différentes options de manière à avoir une idée plus claire des préférences. La présidente invite également les groupes constitutifs à participer à une séance de questions-réponses avec Brunswick le lendemain, hors réunion

du Conseil. La présidente note que les délibérations reprendront le troisième jour de la réunion.

4.3 Le troisième jour, le Secrétariat présente les résultats du sondage et propose un mode opératoire. À l'issue des délibérations, la présidente prend acte de l'absence de consensus sur la décision d'adoption d'un cri de ralliement. Elle ajoute que l'étude de marché et les recherches de fond seront utiles au Secrétariat pour communiquer autour de la campagne de financement 2021 du GPE.

5. Mobilisation et allocation des financements (BOD/2020/09 DOC 05)

5.1 Padraig Power, Directeur des finances, présente les éléments de mobilisation et d'allocation des financements soumis à l'examen immédiat du Conseil, tels qu'exposés dans le document DOC 05.

Délibérations

5.2 Les délibérations du Conseil se déroulent le jour suivant. Les points ci-après sont soulevés.

Éligibilité et allocation

- **Financements en faveur des pays à faible revenu** - Un membre du Conseil observe que la décision recommandée pourrait entraîner une diminution du pourcentage des fonds alloués aux pays à faible revenu (PFR) alors qu'en fait, il lui paraît souhaitable de maintenir au minimum le niveau d'allocation de 2019 (65 %). Le Secrétariat répond que si l'intention n'est pas de réduire les fonds destinés aux PFR, il convient néanmoins de tenir compte de l'évolution des variables sur les cinq années que couvre le plan stratégique, notamment en ce qui concerne le niveau des requêtes, leur calendrier et le fait que des pays changent de statut, passant de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat Conseille de ne pas spécifier à ce stade un seuil de pourcentage des financements en faveur des PFR, d'autant qu'il incombera au Conseil d'approuver la formule d'allocation à une prochaine réunion, et qu'il pourra, à cette date, juger de l'impact attendu sur les allocations en faveur des PFR.
- **Prévisibilité des financements** - En réponse à une remarque portant sur la nécessité d'un haut degré de prévisibilité des financements et d'une allocation minimale par pays, le Secrétariat précise que la solution proposée comprend une allocation indicative qui offre une certaine prévisibilité, mais observe que le montant final de financement pourra être différent en fonction de l'approche retenue dans le modèle opérationnel sur des questions comme les incitations et les engagements en matière de financement intérieur.

Renforcement de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises

- **Collaboration avec les acteurs de la sphère humanitaire** - Plusieurs membres du Conseil soulignent la nécessité de collaboration et de coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire, en particulier avec *L'Éducation ne peut pas attendre*. La présidente est d'accord pour inclure ce point dans le texte de la décision. Il est également noté que le GPE se doit de rationaliser à la fois sa valeur ajoutée et ses limites dans ce domaine. Un membre du Conseil exprime l'idée qu'il est préférable d'adapter les financements existants aux situations d'urgence plutôt que de recourir à des financements complémentaires, notamment au vu des efforts de limitation des coûts de transaction.

Promotion de financements supplémentaires à l'appui des priorités nationales

- **Fonds à effet multiplicateur** - Une majorité des membres du Conseil se déclare favorable à l'augmentation de l'enveloppe de financement du fonds à effet multiplicateur et à l'éligibilité à ce fonds de tous les pays à faible revenu. Certains membres demandent néanmoins un complément d'information sur les risques qu'entraînerait une telle décision si la campagne de financement ne devait pas donner les résultats attendus, ainsi que des informations supplémentaires sur l'impact du fonds à effet multiplicateur, s'interrogeant sur l'effet stimulant de ce fonds sur des prêts additionnels. Il est demandé au Conseil de charger le Comité des finances et du risque de faire rapport sur les implications financières de cette décision en fonction des résultats de la conférence de financement, d'étudier plus avant le succès du fonds à effet multiplicateur et d'examiner les répercussions d'une augmentation du nombre des pays éligibles sur les ressources du Secrétariat. Il est également demandé que la question de la dette soit mentionnée dans le texte de la décision du Conseil. La présidente est d'accord pour une prise en compte de ces deux demandes dans le texte de la décision.
- **Genre** - L'intégration de la dimension de genre dans toutes les opérations du GPE reçoit un large soutien, un représentant des bailleurs observant que le niveau de sa contribution au GPE est lié à cet effort. Il est noté que la création d'un guichet de financement thématique sur l'égalité des genres risque de présenter les efforts sur cette question comme un élément facultatif plutôt qu'essentiel du modèle du GPE. La nécessité d'aligner sur d'autres mécanismes le guichet thématique relatif à l'éducation des filles est également évoquée. En réponse à la suggestion d'inclure la question du genre dans la formule d'allocation, le Secrétariat s'engage à étudier cette possibilité tout en remarquant qu'une telle mesure ne garantirait pas nécessairement un investissement des pays dans ce domaine.

Financement innovant

- Globalement, le Conseil se montre favorable à l'examen des propositions de financement innovant présentées par le Secrétariat, en vue de renforcer la réactivité aux besoins des pays et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Certains membres soulignent le risque d'augmentation des coûts de transaction lié aux différentes propositions et à la complexité générale du modèle opérationnel. Il est précisé qu'un accord de poursuite de l'analyse technique ne doit aucunement être interprété comme une approbation de principe de l'une ou l'autre des propositions à l'étude. Des membres du Conseil notent, par ailleurs, que la nouvelle approche devra respecter la politique du GPE en matière de services d'éducation à but lucratif, mettre l'accent sur l'enseignement public gratuit, s'appuyer sur les enseignements tirés des opérations précédentes et prendre en compte le poids de la dette. La remise de dette et le ciblage des créanciers privés sont cités comme d'autres pistes à explorer. Un membre du Conseil déclare enfin que plutôt que de s'engager dans des opérations de financement innovant, le GPE pourrait envisager de jouer un rôle fédérateur.
- **Fonds à impact social et à impact sur le développement** - Certains membres du Conseil expriment des réserves sur ce type de fonds dont l'efficacité reste à démontrer, soulignant que le GPE manque d'expertise dans ce domaine et n'a pas terminé d'évaluer son modèle de financement basé sur les résultats. En outre, il est noté que ce type de fonds pourrait ne pas être compatible avec la stratégie de collaboration avec le secteur privé. Le Secrétariat observe qu'il n'est pas envisagé d'établir un mécanisme séparé d'obligations à impact, mais plutôt d'étudier la possibilité d'utilisation des fonds du GPE, par le biais de ces modalités, pour financer des réalisations positives et d'examiner la pertinence d'un partenariat avec une organisation comme *Education Outcomes Fund (EOF)*, laquelle dispose de compétences dans ce domaine, sachant que certains pays en développement partenaires travaillent d'ores et déjà avec l'EOF et se sont enquis du soutien du GPE en la matière.
- **Fiscalité** - Quelques membres du Conseil suggèrent d'inclure l'étude d'une réforme progressive de la fiscalité dans la conception du modèle opérationnel et d'explicitier les moyens, outre le plaidoyer, par lesquels le GPE pourrait faire avancer les choses dans ce domaine. Il est suggéré que le Secrétariat examine les enseignements des expériences de plaidoyer et de bonnes pratiques en matière de réforme fiscale, en particulier dans les pays en développement partenaires, et renforce sa collaboration avec les ministres des Finances. Le Secrétariat répond que la fiscalité, dont dépend l'assise budgétaire, sera prise en compte dans l'élaboration du prérequis de financement intérieur en fonction du contexte, et qu'une collaboration du Secrétariat avec d'autres partenaires (Oxfam, FMI, etc.) est également prévue sur ce sujet à court

terme.

Il est demandé que les documents techniques à étudier par le FRC soient communiqués bien à l'avance. Un membre du Conseil ayant suggéré d'introduire un ordre de priorité, la présidente demande que l'étude menée par le Secrétariat à l'intention du FRC, en vue d'un examen ultérieur par le Conseil d'administration, établisse des niveaux de priorité en fonction de la pertinence, de la conformité au modèle, du risque et des ressources.

Décision

5.3 Le deuxième jour, le Conseil d'administration approuve la décision modifiée ci-après.

BOD/2020/09-02 – Allocation stratégique d'actifs en faveur du Plan stratégique GPE 2025 :

La méthode adoptée par le GPE pour mobiliser et allouer des financements dans le cadre du GPE 2025 doit être conforme à ses buts et objectifs, aux principes généraux définis par la Charte et aux principes d'efficacité du Partenariat. Par conséquent, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de poursuivre son travail d'analyse et d'élaboration d'options de finalisation des éléments nécessaires pour constituer la méthode de mobilisation et d'allocation des financements du GPE dans le cadre du GPE 2025, et d'en soumettre les résultats au Conseil, pour revue et décision, en décembre 2020, sur la base des paramètres et des orientations ci-dessous.

Éligibilité et allocation

1. La majeure partie des financements du GPE doit être allouée à des pays à faible revenu.
2. L'allocation des ressources relatives aux financements de base pour la mise en œuvre continuera d'être calculée selon une formule fondée sur les besoins, qui soit équitable et assure aux pays éligibles une certaine prévisibilité quant au volume potentiel de l'allocation.

Renforcement de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises

3. Par ses financements, le GPE doit favoriser le renforcement de systèmes éducatifs résilients, selon son modèle opérationnel, afin d'assurer une meilleure préparation et une meilleure riposte aux crises et aux changements de situation ainsi qu'un meilleur relèvement de leurs effets. En situation de crise effective, il incombe au GPE de maintenir son soutien aux gouvernements et aux partenaires, pour contribuer aux efforts de planification, de riposte et de relèvement en promouvant l'alignement et la coordination, en renforçant les capacités, en assurant la continuité des services d'éducation, et en veillant à une meilleure reconstruction pour un système éducatif plus efficace, plus réactif et plus inclusif. Cette démarche implique la promotion de l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées dans les systèmes nationaux. Étant entendu que les financements du GPE apportent un soutien crucial aux gouvernements dans leurs efforts de préparation et de riposte aux crises (COVID par exemple), ces financements doivent continuer à être déployés

par le biais de méthodes de financement accéléré au bénéfice des pays qui sont également éligibles aux financements de base pour la mise en œuvre, en coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire.

Promotion de financements supplémentaires à l'appui des priorités nationales

4. Sur la période 2021-2025, il faudra augmenter la proportion des financements du GPE permettant le déblocage d'un financement supplémentaire par le biais du Fonds à effet multiplicateur et d'autres méthodes connexes de façon à atteindre 20 % du total des allocations ; de plus, l'éligibilité devra être étendue à tous les pays à faible revenu, de manière à favoriser l'alignement et l'harmonisation des financements internationaux, en tenant dûment compte des questions de viabilité de la dette.

5. Le Comité des finances et du risque est chargé de procéder à une évaluation objective i) des incidences financières, ii) des preuves de réussite disponibles à ce jour et iii) des implications pour le Secrétariat d'une augmentation du nombre des pays éligibles au Fonds à effet multiplicateur, et de faire ensuite rapport au Conseil d'administration à l'issue de la conférence de financement.

6. Les pays actuellement éligibles au Fonds à effet multiplicateur qui soumettront une manifestation d'intérêt avant le 31 décembre 2020 pourront bénéficier, sous réserve de l'approbation du GPC, d'une allocation maximale par pays au titre de ce fonds, ce qui leur permettra d'élaborer ensuite une proposition à soumettre pour approbation en 2021 seulement.

7. Compte tenu des difficultés de mobilisation des fonds imputables à l'impact économique de la COVID et de la nécessité d'optimiser les ressources pour exécuter le plan stratégique GPE 2025, le Conseil reconnaît que, dans certaines circonstances, des mesures d'incitation limitées et une plus grande souplesse en matière de ciblage seront justifiées lorsque le bénéfice d'une telle démarche est avéré. En conséquence, le Secrétariat est chargé des tâches suivantes :

- a) poursuivre l'analyse technique des propositions de financement innovant exposées à l'annexe 5, compte tenu des possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires qu'elles représentent à l'appui du plan stratégique GPE 2025 ;
- b) en plus de s'assurer que l'égalité des genres est solidement ancrée dans le modèle opérationnel du GPE, approfondir l'idée d'un guichet supplémentaire à ciblage thématique pour l'éducation des filles selon les indications de l'annexe 6 ;
- c) proposer toutes les modifications à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde qui peuvent s'avérer nécessaires pour faciliter ces méthodes, et les soumettre au Conseil en décembre 2020 pour décision.
- d) Cette analyse devra prendre en compte la valeur ajoutée de ces méthodes, leur intégration dans le modèle opérationnel, les enseignements tirés par des

organisations similaires ainsi que l'impact en termes de ressources et de risques, et être revue par le Comité des finances et du risque en octobre, avant soumission au Conseil en décembre 2020.

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

6. Ouverture de la réunion

6.1 La présidente résume les délibérations de la veille et passe en revue les objectifs de la journée, qui comprennent la communication d'une mise à jour des consultations sur le modèle opérationnel et la prise de décisions sur les principaux éléments de mobilisation et d'allocation des financements nécessaires pour faire avancer le Plaidoyer en faveur de l'investissement.

7. Modèle opérationnel (BOD/2020/09 DOC 06)

7.1 Rudraksh Mitra, économiste du Secrétariat, donne un aperçu des propositions de changement du modèle opérationnel, des commentaires recueillis dans le cadre des consultations menées depuis la réunion de juin, de la poursuite des travaux d'ici à décembre et des décisions à prendre par le Conseil à cette date.

Délibérations

7.2 Les membres du Conseil formulent diverses demandes d'explicitation portant sur le cadre du partenariat au niveau des pays, l'ampleur du changement relatif au prérequis de financement intérieur, la gouvernance des prérequis, le rôle de l'agent partenaire, les types d'assistance technique nécessaires, et le hiatus entre la simplification du modèle et les charges et coûts de transaction supplémentaires, en raison desquelles les pays manquant de capacités pourraient, en particulier, avoir du mal à constituer une requête conforme aux attentes. Il est souligné qu'une grande attention devra être portée aux questions de capacités et de ressources, et pas uniquement au niveau du Secrétariat. Il est aussi suggéré d'ajouter une dimension d'appropriation nationale au modèle opérationnel, lequel devrait tirer parti des résultats du modèle actuel s'agissant du pourcentage de ressources ayant atteint les bénéficiaires.

7.3 En réponse à des questions, le Secrétariat précise que le cadre de partenariat viendra s'ajouter au plan sectoriel et offrira aux pays une occasion stratégique d'affiner leurs objectifs. Les modalités de gouvernance de ce cadre par le GPE feront l'objet d'une large consultation. En ce qui concerne le prérequis de financement intérieur, une mise en œuvre multidimensionnelle est prévue, le Conseil d'administration conservant le droit de suspendre une allocation si les niveaux de financement intérieur sont manifestement insuffisants. S'agissant des inquiétudes liées aux coûts de transaction, le Secrétariat indique que ce point sera vérifié pour toutes les propositions d'ici à décembre.

8. Mobilisation et allocation des financements (BOD/2020/09 DOC 05)

8.1 (Se reporter au compte rendu de la première journée pour le résumé et les résultats des délibérations sur la mobilisation et l'allocation des financements.)

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

9. Ouverture de la réunion

9.1 La présidente du Conseil d'administration résume les délibérations de la veille et déclare que cette journée sera consacrée à la conclusion de la discussion sur le cri de ralliement.

10 Cri de ralliement

10.1 (Se reporter au compte rendu de la première journée pour le résumé et les résultats des délibérations sur le cri de ralliement.)

11. Questions diverses

Aucun autre point n'est soumis à débat. La séance est levée à 8 h 10.

Annexe 1 Liste des participants

	Nom	Groupe constitutif	Fonction
Membres du Conseil			
1	Ndabazekhaya Cain Ginyilitshe Mathema	Afrique 1	MSC
2	Awut Deng Achuil	Afrique 3	MC
3	David Moinina Sengeh	Afrique 3	MSC
4	Akram Al Hossain	Asie et Pacifique	MC
5	Sanjaya Sharma	Asie et Pacifique	MSC
6	Wadihyar Attaullah (en remplacement)	EEMECA	MC
7	Luis Hernandez Cruz	LAC	MC
8	Didacus Jules	LAC	MSC
9	Donatienne Hissard	Bailleurs 1	MC
10	Sabina Handschin	Bailleurs 1	MSC
11	Anna Rosendahl	Bailleurs 2	MC
12	Line Baagø-Rasmussen	Bailleurs 2	MSC
13	Alicia Herbert	Bailleurs 3	MC
14	Louise Holt	Bailleurs 3	MSC
15	Camilla Fossberg	Bailleurs 4	MC
16	Rashed Mohamed Awadh Al Hemeiri,	Bailleurs 4	MSC
17	Marjeta Jager	Bailleurs 5	MC
18	Ingolf Dietrich	Bailleurs 5	MSC
19	Julie Cram	Bailleurs 6	MC
20	Sarah Lendon	Bailleurs 6	MSC
21	Kira Boe	OSC 1	MC
22	Yona Nestel	OSC 1	MSC
23	Laura Giannecchini	OSC 2	MC
24	Helen Dabu	OSC 2	MSC
25	Gifty Apanbil	OSC 3	MC
26	Haldis Holst	OSC 3	MSC
27	David Boutcher	Secteur privé	MC
28	Emily Friedman	Secteur privé	MSC
29	Randa Grob-Zakhary	Fondations privées	MC
30	Imad Sabi	Fondations privées	MSC
31	Stefania Giannini	Org. mult. 1	MC
32	Maki Katsuno-Hayashikawa	Org. mult. 1	MSC
33	Robert Jenkins	Org. mult. 2	MC
34	Mamadou Balde	Org. mult. 2	MSC
35	Luis Benveniste	Org. mult. 3	MC
36	Amadou Thierno Diallo	Org. mult. 3	MSC

Présidents du Conseil et des Comités

37	Julia Gillard	Conseil	Présidente
38	Serigne Mbaye Thiam	Conseil	Vice-Président
39	Frédéric Depetris	FRC	Président
40	Nesmy Manigat	GEC	Président
41	David Archer	SIC	Président
42	Sally Gear	GPC	Présidente